

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013, seront déposés lors de la session régulière du conseil de la susdite municipalité, qui aura lieu le 8 avril 2014 à 19h00 à la Place des Aînés de Plaisance au 62, rue St-Jean-Baptiste, à Plaisance, Québec, J0V 1S0

Donné à Plaisance, ce 20^e jour de mars deux mille QUATORZE (2014).



Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier